

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

Prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Ronchamp

1. Conformément à l'arrêté de Monsieur le Président en date du 12 février 2018, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Ronchamp en vue de supprimer et déplacer des emplacements réservés et de modifier le règlement dans ses articles U11 et UE11, pour une durée de 34 jours à compter du lundi 5 mars au samedi 7 avril 2018 inclus.
2. Au terme de l'enquête publique, la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Ronchamp pourra être approuvée par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont.
3. Monsieur Franck FOURE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
4. Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Ronchamp pendant 34 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi 5 mars au samedi 7 avril 2018 inclus.
5. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont www.cccr70.fr et de la Commune de Ronchamp www.ronchamp.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de Ronchamp et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, les déposer ou les adresser à l'attention du commissaire enquêteur à ep.modificationpluronchamp@cccr70.fr. Dans ce cas, il conviendra que chaque personne adressant un email sollicite un accusé de réception de ce mail afin de s'assurer de sa bonne réception ou en l'adressant au siège de l'enquête à la Mairie de Ronchamp (2 place de la Mairie 70250 Ronchamp).

6. Le public pourra consulter l'enquête en salle du conseil municipal de la Mairie de Ronchamp, les observations du public aux jours et heures suivantes :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Un samedi sur deux de 9h00 à 11 h00
- Dimanche fermé

Le commissaire enquêteur recevra en personne, à la Mairie, les observations du public aux jours et horaires suivants :

1. Le mardi 6 mars 2018 de 10h à 12h ;
2. Le jeudi 15 mars 2018 de 15h à 17h ;
3. Le samedi 7 avril 2018 de 9h30 à 11h30.

7. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur durant un an à réception par la Communauté de Communes, dans les locaux de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Saône, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur les sites internet de la Commune et de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont.
8. Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête publique figurent dans le dossier de projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Ronchamp soumis à enquête. Il peut être consulté à la Communauté de Communes Rahin et Chérimont.

Le projet n'est soumis ni à évaluation environnementale selon l'avis de l'autorité environnementale.

9. La Communauté de Communes Rahin et Chérimont dont les coordonnées suivent est la personne morale responsable du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Ronchamp, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées :

Communauté de Communes Rahin et Chérimont
20 Rue Paul Strauss – BP4
70250 Ronchamp

Tél : 03 84 27 93 15

Elle est représentée par Monsieur René GROSJEAN, Président.